

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 29 MARS 2012**

Monsieur le Président donne lecture du procès verbal du conseil de communauté en date du 2 février 2012. Le procès-verbal n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Monsieur Bonhomme informe le conseil de l'installation de deux ostéopathes sur la Commune de Roëzé sur Sarthe à compter du 1^{er} mai 2012.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Noël TELLIER.

Dates de Convocation

23/03/12

L'an Deux Mille Douze

Le 29 mars, à 20 H 30

à Roëzé sur Sarthe

Le conseil de communauté, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARDOT.

Nombre de Conseillers

En exercice : 44

Présents : 39

Votants : 39

Etaient présents :

Mmes SALINAS, COULEE, GOUET, CERISIER, FRANÇAIS, SEPTSAULT, HERVE, BARRIER, COUPRY, TAUREAU, LEBLANC, MONTHEARD, DESILLE, LEVEQUE, CHARTEREAU, COUET, Mrs N'DAMITE, LEFEUVRE, CORBIN, FRANCO, BERGUES, DHUMEAUX, NICOLLE, DECARPES, GUEHERY, TRIDEAU, GODEFROY, LUSSEAU, OLIVIER, TELLIER, BONHOMMET, MROZOWSKI, LAMY, POIRRIER, TOUET, GABAY, HUVELINE, JOUSSE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés :

Mmes BOG, DUTHEIL et Mrs HERVE, RIBEMONT, FORISSIER, LELOUP, LE QUEAU, GARNIER, LEROUX, BOISARD, REYNIER sont remplacés par leur suppléant Mmes SEPTSAULT, LEBLANC, MONTHEARD, LEVEQUE et Mrs OLIVIER, TOUET.

Mme BOG et Mrs FORISSIER, LELOUP, LE QUEAU, REYNIER ne sont pas remplacés.

Etaient également présents : Mme Delphine OLLIVIER, Rédactrice et Mme Martine LESEVE, adjointe administrative.

Secrétaire de séance : Mr Noël TELLIER.

❑ Décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de la délégation de fonction du conseil de communauté

✓ Administration générale

- Pour les travaux d'investissements réalisés sur la voirie communautaire la durée d'amortissement retenue est la suivante : Rechargement voie : 35 ans / Curage des fossés : 14 ans.

- La signature d'un contrat avec l'entreprise SIMTEL pour la gestion de la téléphonie fixe et mobile de la Communauté de communes selon les dispositions principales suivantes :

☞ Téléphonie fixe : Durée du contrat 24 mois à la date de signature / Coût abonnement et communication :

Abonnement et communication	Coût
Ligne numéris (2 communications simultanées)	30,00 € HT
Ligne analogique (ADSL)	15,50 € HT
Ligne directe (SDA)	0,80 € HT
Appel vers local / national	0,015 € HT / min
Appel vers mobile	0,13 € HT / min

☞ Téléphonie mobile : Durée du contrat 24 mois à la date de signature / Coût abonnement et communication :

Abonnement et communication	Coût
Abonnement par portable	9,00 € HT
Appel	0,10 € HT/min

✓ Culture

- Autorisation de Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de LEADER auprès du Pays Vallée de la Sarthe pour le financement de la programmation du centre d'art 2012. Le montant des dépenses total est évalué à 36 701,60 € HT. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES	Montant HT
Dépenses immatérielles / Cycle d'apéro-conférences	200,00 €
Dépenses matérielles / Expositions, actions de communication, événementiel After Puls'art, petit mobilier d'aménagement salle d'exposition	18 225,15 €
Frais salariaux (poste médiateur culturel 8 mois)	18 276,45 €
TOTAL	36 701,60 €
RECETTES	Montant
Europe LEADER	20 185,88 €
Communauté de communes du Val de Sarthe	12 489,70 €
Région Pays de la Loire	4 026,02 €
TOTAL	36 701,60 €

- Autorisation de Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil régional des Pays de la Loire au titre du soutien aux évènements d'arts plastiques. Le montant des dépenses total est évalué à 17 757 € TTC. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES	Montant TTC
<u>EXPOSITIONS</u>	
Exposition 1 : art numérique	
Forfait artiste	500,00 €
Frais d'installation	300,00 €
Frais de déplacements	200,00 €
<i>Résidence-exposition 2 : photographie</i>	<i>Financement sollicité au titre du soutien des lieux à la création résidence d'artiste</i>
<i>Résidence-exposition 3 : street art</i>	
<i>Résidence-exposition 4 : partenariat EPCC Tours-Angers-le Mans</i>	
Exposition 5 : peinture	
Forfait artiste	500,00 €
Frais d'installation	300,00 €
Frais de déplacements	200,00 €
<u>EVENEMENTIELS</u>	
After Puls'art	277,00 €
Prestation Adess emploi / Aide technique	100,00 €
Location camion pour transport grilles / Accrochage œuvres	2 100,00 €
Location de structures type chalet x 7	200,00 €
Matériaux pour les œuvres / Ateliers enfants	600,00 €
Interventions sculpteurs x 2 et conteur autour d'une œuvre	900,00 €
Animation dansante – soirée public/artistes	700,00 €
Impression catalogue œuvres After Puls'art	500,00 €
Impression affiches, flyers	
Apéro-conférences	
Intervention d'un conférencier autour de 3 séances	200,00 €
<u>ACTIONS DE COMMUNICATION</u>	
Impression d'un catalogue de la programmation du Centre d'art	1 420,00 €
Impression de catalogues d'exposition x 5 expositions	5 000,00 €
Impression d'affiches x 5 expositions	300,00 €
Impression de cartes postales x 5 expositions	750,00 €
Impression cartons d'invitation vernissage x 5 expositions	350,00 €
Impression d'un kakémono	120,00 €
Impression d'un livret pédagogique	1 400,00 €
Impression d'un programme ateliers enfants	840,00 €
TOTAL	17 757,00 €
RECETTES	Montant

Europe LEADER	6 557,92 €
Région Pays de la Loire	4 439,25 €
Communauté de communes du Val de Sarthe	6 759,83 €
TOTAL	17 757,00 €

- Autorisation de Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil régional des Pays de la Loire au titre du soutien des lieux à la création, aux résidences d'artistes. Le montant des dépenses total est évalué à 9 260 € TTC. Le plan de financement de cete opération est le suivant :

DEPENSES	Montant TTC
Résidence 1 : photographie	
Forfait artiste	1 500,00 €
Frais de production	500,00 €
Frais d'installation	300,00 €
Frais de déplacements	200,00 €
Résidence 2 : street art	
Forfait artiste	2 000,00 €
Frais de production	1 000,00 €
Frais d'installation	300,00 €
Frais de déplacements	200,00 €
Résidence 3 : partenariat EPCC Tours-Angers-le Mans	
Accueil de 3 stagiaires étudiants	1 260,00 €
Frais de production globale	1 500,00 €
Frais d'installation	300,00 €
Frais de déplacements	200,00 €
TOTAL	9 260,00 €
RECETTES	Montant
Europe LEADER	2 299,33 €
Région Pays de la Loire	2 315,00 €
Communauté de communes du Val de Sarthe	4 645,67 €
TOTAL	9 260,00 €

- A titre exceptionnel, la mise à disposition d'un logement de la résidence d'artiste de MoulinS'ART à Fillé sur Sarthe à Monsieur Nicolas Tourte, artiste, aux conditions principales suivantes : Durée : du 19 au 20 mars 2012 pour la préparation de l'installation d'une l'exposition et du 31 mars au 1^{er} avril 2012 suite du vernissage de l'exposition qui aura lieu le 31 mars 2012 en soirée / Tarif : mise à disposition à titre gratuit.

- A titre exceptionnel, la mise à disposition d'un logement de la résidence d'artiste de MoulinS'ART à Fillé sur Sarthe à la compagnie « Arts verts et cie » de Grenoble, aux conditions principales suivantes : Durée : du 9 au 10 avril 2012 / Tarif : mise à disposition à titre gratuit.

- La signature d'une convention avec le « Chalet de Fred » de Parcé sur Sarthe pour la réalisation des animations suivantes lors de la manifestation « Gros plan(t) sur le potager » les 8 et 9 avril 2012 sur l'île MoulinSart à Fillé sur Sarthe : 1 animation d'1h30 « création d'épouvantails » / 1 animation d'1h30 « fabrication de boules nutritives pour les oiseaux » / Le « Chalet de Fred » fournit le matériel des animations. Le nombre de personnes (tout public) par animation est de 15 maximum / La Communauté de communes met à disposition des tables et chaises / Montant des animations : 200 € TTC.

- La signature d'une convention avec des « Arts verts et cie » de Grenoble pour la réalisation des animations suivantes lors de la manifestation « Gros plan(t) sur le potager » les 8 et 9 avril 2012 sur l'île MoulinSart à Fillé sur Sarthe : 1 animation « potager musical » (confection d'instruments de musique en légumes) de 20 mn à 2 heures en fonction du nombre de participants / 1 animation « musique en herbe » (construction d'instruments de musique avec des éléments naturels) de 20 mn à 2 heures en fonction du nombre de participants / Les « Arts verts et cie » fournissent le matériel des animations pour un public de 6 à 12 ans / La Communauté de communes met à disposition des tables et chaises / Montant des animations : 1 481,68 € TTC ainsi que les petits déjeuners et repas des membres des « Arts verts et cie » pris à la guinguette (environ 80 €).

✓ Economie / Emploi

- La signature d'un contrat avec l'entreprise NCI Environnement d'un montant de 5 876,82 € HT pour la réalisation des prestations suivantes : Aménagement paysager (Plantes couvre sol, préparation du terrain, paillage) de l'espace totem de la ZA Actival à Voivres lès le Mans.

✓ Environnement

- Le recrutement pour besoins occasionnels d'un agent sur le grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe afin de pourvoir au remplacement d'un agent du service environnement sur des missions administratives et comptables. Les conditions de ce recrutement sont les suivantes : Missions principales : Accueil du public - Secrétariat et comptabilité / Durée : du 1^{er} mars au 30 avril 2012 / Temps de travail : 14 heures hebdomadaires, les mercredis et jeudis / Rémunération : 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe.

- Vu les modifications des catégories de redevables à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M) au 1^{er} janvier 2012, modifications du règlement intérieur de service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés comme suit :

Chapitre 6 : Dispositions financières		
Numéro d'article	Règlement initial	Modifications
Article 21 : Redevance des particuliers	<p>La redevance est déterminée sur la base de la composition du foyer au 1^{er} janvier de l'année, ainsi que du nombre de collecte en porte à porte des ordures ménagères et assimilées.</p> <p>Foyer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 personne collecté une fois par semaine ➤ 2 personnes collecté une fois par semaine ➤ 3 personnes collecté une fois par semaine ➤ 4 personnes et plus collecté une fois par semaine ➤ 1 personne de la Suze Bourg ➤ 2 personnes de la Suze Bourg ➤ 3 personnes de la Suze Bourg ➤ 4 personnes et plus de la Suze Bourg <p>De plus, les terrains de loisirs et résidences secondaires sont également redevables.</p> <p>Les communes, collèges, lycée, maisons de retraite se doivent d'acquitter leur redevance.</p> <p>Chaque année le conseil communautaire précise les modalités de recouvrement, les exonérations, les dégrèvements, et les modalités d'applications. Cette délibération précise toutes les modalités de mise en place de cette redevance.</p>	<p>La redevance est déterminée sur la base de la composition du foyer au 1^{er} janvier de l'année, ainsi que du nombre de collecte en porte à porte des ordures ménagères et assimilées.</p> <p>Foyer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 personne ➤ 2 personnes ➤ 3 personnes ➤ 4 personnes et plus <p>De plus, les terrains de loisirs et résidences secondaires sont également redevables.</p> <p>Les communes, collèges, lycée, maisons de retraite se doivent d'acquitter leur redevance.</p> <p>Chaque année le conseil communautaire précise les modalités de recouvrement, les exonérations, les dégrèvements, et les modalités d'applications. Cette délibération précise toutes les modalités de mise en place de cette redevance.</p>

- Autorisation de Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de LEADER auprès du Pays Vallée de la Sarthe afin d'améliorer la communication des points recyclage par l'implantation de panneaux d'information en bois. Le montant total des dépenses est évalué à 16 000 € HT. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de l'opération	Coûts prévisionnels	Partenaires financiers	Montants prévisionnels	Taux
Panneaux d'information	16 000 €	LEADER	8 800 €	55 %
		Communauté de communes	7 200 €	45 %

TOTAL HT	16 000 €	TOTAL HT	16 000 €	100 %
----------	----------	----------	----------	-------

- Autorisation de Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de LEADER auprès du Pays Vallée de la Sarthe afin d'intensifier les consignes de tri sélectif (mélange des papiers/cartonnettes et des emballages) en direction des ménages via la distribution de tri-sacs par des « ambassadeurs de tri ». Le montant total des dépenses est évalué à 46 000 € HT. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de l'opération	Coûts prévisionnels	Partenaires financiers	Montants prévisionnels	Taux
Tri-sacs	10 000 €	LEADER	25 000 €	54,30 %
		Eco-emballage	10 000 €	21,70 %
Ambassadeurs de tri	36 000 €	Communauté de communes	11 000 €	24,00 %
TOTAL HT	46 000 €	TOTAL HT	46 000 €	100 %

- Autorisation de Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de LEADER auprès du Pays Vallée de la Sarthe afin d'acquérir des composteurs collectifs de déchets pour les cantines scolaires, les lotissements. Pour la première installation de composteur, l'association Compostri, créatrice du composteur, interviendra auprès des usagers. Le montant total des dépenses est évalué à 7 000 € HT. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de l'opération	Coûts prévisionnels	Partenaires financiers	Montants prévisionnels	Taux
Composteurs collectifs en bois	6 500 €	LEADER	3 850 €	55 %
Sensibilisation – formation par l'association Compostri	500 €	Communauté de communes	3 150 €	45 %
TOTAL HT	7 000 €	TOTAL HT	7 000 €	100 %

- Autorisation de Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de LEADER auprès du Pays Vallée de la Sarthe pour l'acquisition de deux véhicules utilitaires électriques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Communauté de communes. Le montant total des dépenses est évalué à 42 500 € HT. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de l'opération	Coûts prévisionnels	Partenaires financiers	Montants prévisionnels	Taux
2 véhicules utilitaires électriques	30 000 €	LEADER	23 375 €	55 %
Borne électrique (fourniture et installation)	12 500 €	Communauté de communes	19 125 €	45 %
TOTAL HT	42 500 €	TOTAL HT	42 500 €	100 %

✓ Social

- Afin d'assurer la continuité du service multi-accueil en l'absence du personnel (congés, formation,...), le recrutement d'une Auxiliaire de Puériculture aux conditions principales suivantes : Missions principales : Accueillir des enfants de 3 mois à 4 ans, accueillir les parents, prendre en charge l'enfant individuellement et en groupe, collaborer à la distribution des soins quotidiens, mener des activités d'éveil, entretenir le lieu de vie et le matériel / Durée : Du 14 au 17 février 2012 : 27 heures maximum, du 27 au 29 février 2012 : 23 heures maximum, du 6 mars 2012 : 6 heures 75 maximum, du 22 au 30 mars 2012 : 34 heures 75 maximum / Rémunération : 1^{er} échelon du grade d'Auxiliaire de Puériculture.

- La signature d'une convention d'accompagnement socio professionnel pour les bénéficiaires du R.S.A avec le Conseil général de la Sarthe selon les dispositions principales suivantes :

☞ Objet : Assurer un accompagnement socio professionnel des bénéficiaires du RSA (dix personnes) prenant la forme d'entretiens individuels (un entretien tous les quinze jours). Un contrat pédagogique de six

mois renouvelable est établi entre le conseiller emploi et le bénéficiaire. Cet accompagnement est prescrit par Pôle emploi ou le service social de proximité.

☞ Durée : année 2012

☞ Subvention : Pour cette prestation, la Communauté de communes percevra une subvention de 5 600 €.

- La modification de la Décision du Président n° D753-06-2011 en date du 7 juillet 2011 sollicitant une subvention au titre de Leader auprès du Pays Vallée de la Sarthe pour des investissements relatifs au multi accueil et au Relais d'Assistantes Maternelles. Le montant des investissements total est évalué à 15 007,05 € HT. Le plan de financement de cette opération est revu comme suit :

Dépenses éligibles par poste	Montant HT	Recettes (subvention)	Montant HT
Electro ménager multi accueil	584,45 €	CAF (30%) du budget sollicité	4 502,11 €
Mobilier et équipement pédagogique	13 183,40 €	Région	0,00 €
Jeux et jouets	1 329,20 €	MSA (4%) du budget sollicité	600,00 €
		Autre public	0,00 €
		Leader (46%)	6 903,53 €
		Autofinancement CdC (20 %)	3 001,41 €
TOTAL	15 007,05 €	TOTAL	15 007,05 €

✓ Tourisme

- La signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public de l'île MoulinSart (espace nautique) à Fillé sur Sarthe avec le Club de canoë de La Flèche sur Sarthe selon les dispositions principales suivantes :

☞ Mise à disposition par la Communauté de communes : cale de mise à l'eau / ponton. Ces deux espaces seront partagés avec : un autre intervenant qui assurera les locations sèches d'embarcations / les pêcheurs dans le cadre de l'aménagement d'un parcours de pêche embarquée.

☞ Entretien et réparation : L'occupant sera tenu d'exécuter toutes les réparations dites locatives, à l'effet de conserver les lieux en bon état permanent d'entretien et d'usage, la Communauté de communes du Val de Sarthe n'ayant en charge que les grosses réparations relatives au clos et couvert et à l'exclusion expresse de celles consécutives à un manquement de l'occupant à ses propres obligations.

☞ Durée de la convention : 1 an à compter de la signature.

☞ Coût de la mise à disposition : à titre gracieux.

- La signature de l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public du Moulin de Cyprien sur l'île de MoulinSart à Fillé sur Sarthe avec l'association Moulin Vivant, selon les dispositions principales suivantes :

☞ L'article 1 bis de la convention est modifié comme suit : L'association « Moulin Vivant » est autorisée à occuper de façon continue le moulin Cyprien, sis à Fillé sur Sarthe / L'association « Moulin au Four » est autorisée à occuper de façon temporaire le four à bois sous réserve d'une étroite collaboration avec l'association « Moulin Vivant » et selon les dispositions de l'avenant n°1 de la convention d'animation du Moulin Cyprien / Le reste de l'article est inchangé.

☞ L'article 5 de la convention est modifié comme suit : L'association « Moulin Vivant » doit occuper personnellement les lieux mis à sa disposition et sans discontinuité. L'occupant s'interdit de concéder ou sous-louer l'emplacement sans accord express de la Communauté de communes / L'association « Moulin au Four » occupera le four à bois de façon temporaire sous réserve d'une étroite collaboration avec l'association « Moulin Vivant » et selon les dispositions de l'avenant n°1 de la convention d'animation du Moulin Cyprien / Le reste de l'article est inchangé.

☞ L'article 6 de la convention est modifié comme suit : En vue de conserver les lieux en bon état permanent d'entretien et d'usage, l'association « Moulin Vivant » sera tenue d'exécuter toutes les réparations dites locatives et notamment celles concernant le bon fonctionnement de l'appareillage du moulin. L'entretien et les éventuelles réparations du four à bois reviendront conjointement aux associations « Moulin Vivant » et « Moulin au Four ». La Communauté de communes du Val de Sarthe n'aura en charge que les grosses réparations relatives au clos et couvert et à l'exclusion expresse de celles consécutives à un manquement de l'occupant à ses propres obligations / Le reste de l'article est inchangé.

☞ L'article 7 de la convention est modifié comme suit : Afin de proposer aux visiteurs une visite mettant en valeur le patrimoine du moulin, un aménagement scénographique est envisagé. Sous réserve du vote du budget 2012 de la Communauté de communes du Val de Sarthe, et à titre exceptionnel (seules les réparations liées au clos et couvert revenant à la charge de la Communauté de communes), l'étude et les aménagements scénographiques seront supportés par la Communauté de communes du Val de Sarthe / Le reste de l'article est inchangé.

☞ Les autres articles de la convention restent inchangés.

- Autorisation de Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de LEADER auprès du Pays Vallée de la Sarthe pour le financement des animations et actions de communication de l'île MoulinSart. Le montant des dépenses total est évalué à 50 658,66 €HT. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES	Montant HT
Dépenses immatérielles / Communication	4 149,67 €
Dépenses matérielles / Communication	16 852,84 €
Dépenses immatérielles / Animations	12 873,68 €
Frais salariaux (poste chargé publics/communication 8 mois)	16 782,47 €
TOTAL	50 658,66 €
RECETTES	Montant
Europe LEADER	25 000,00 €
Communauté de communes du Val de Sarthe	25 658,66
TOTAL	50 658,66 €

- La signature d'une convention de stage entre Monsieur Marin Feurprier étudiant, l'Université du Maine et la Communauté de communes selon les dispositions principales suivantes :

☞ Période de stage : du 2 mai au 31 juillet 2012,

☞ Sujets de stage : Tourisme d'affaires île MoulinSart/Marketing, commercialisation : Définir et proposer une stratégie de développement du tourisme d'affaires pour le site de l'île MoulinSart : évaluer les actions déjà mises en place / proposer un plan d'actions opérationnelles / mettre en œuvre les actions (entre autres, constitution d'un fichier entreprises, agences spécialisées en tourisme d'affaires / actions de démarchage) / Etudier l'opportunité d'une démarche de commercialisation de produits sur le site de l'île MoulinSart (création d'une boutique en lien avec les caractéristiques du site). Parcours d'interprétation « A la recherche du passeur » : Etablir un état des lieux du « produit » / Proposer et mettre en œuvre des actions de relance du produit.

☞ Lieu : Communauté de communes du Val de Sarthe à la Suze sur Sarthe.

☞ Gratification : 12,5% du plafond de la sécurité sociale, soit environ 1 254 € pour la durée du stage de mai à juillet.

☞ Durée hebdomadaire de travail : 35 heures / Jours de présence : du lundi au vendredi.

- La signature d'une convention d'animation avec le Club de canoë de La Flèche concernant l'espace nautique de l'île MoulinSart à Fillé sur Sarthe selon les dispositions principales suivantes :

☞ Activités : Encadrement de groupes de l'espace nautique, par un personnel diplômé d'un Brevet d'Etat / Gestion des réservations en direct pour cette activité, qui auront principalement lieu entre mai et octobre de chaque année.

☞ Communication : La Communauté de communes s'engage à citer et à valoriser les activités de l'espace nautique dans tous les supports et actions de communication réalisés en faveur du site de l'île MoulinSart.

☞ Durée : 1 an à compter de la signature.

- La signature de l'avenant n°1 à la convention d'animation du Moulin de Cyprien sur l'île de MoulinSart à Fillé sur Sarthe avec l'association Moulin Vivant, selon les dispositions principales suivantes :

☞ L'article 2 de la convention est ainsi modifié :

Une étroite collaboration entre l'association « Moulin Vivant » et l'association « Moulin au Four » sera conduite pour l'animation du four à bois, selon le cadre suivant : L'association « Moulin Vivant » confiera le soin à l'association « Moulin au Four » d'organiser 5 animations par an autour du four (cuisson de pains, fouées, bourdons, soirées pizzas, tartes flambées, journée des moulins, saint Victor). Les recettes générées par ces 5 animations reviendront en totalité à l'association « Moulin au Four » et figureront en annexe du bilan financier annuel établi par l'association « Moulin Vivant » / L'association « Moulin Vivant » sera chargée de 5 animations par an autour du four. Les recettes générées par ces 5

animations reviendront en totalité à l'association « Moulin Vivant » et figureront au bilan financier général de l'activité du moulin Cyprien / Toute autre animation autour du four fera l'objet d'une concertation entre la Communauté de communes du Val de Sarthe, l'association « Moulin Vivant » et l'association « Moulin au Four » / Les dates des animations ainsi que l'association organisatrice devront être communiquées à la Communauté de communes du Val de Sarthe, au plus tard le 31 décembre de chaque année / Le reste de l'article reste inchangé.

☞ L'article 4 de la convention est ainsi modifié : Sera associée au comité de pilotage du site de l'île MoulinSart, l'association « Moulin au Four » / Le projet d'étude et d'aménagement d'une scénographie au moulin Cyprien feront l'objet de la mise en place d'un comité de pilotage spécifique auquel seront associées les associations « Moulin Vivant » et « Moulin au Four » / Le reste de l'article est inchangé.

☞ Les autres articles de la convention restent inchangés.

OBJET : Budget général - Approbation du compte administratif 2011

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2011.

Monsieur Philippe Girardot, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité et par section, approuve le compte administratif 2011 du Budget Général qui se résume :

➤ Section de Fonctionnement	➤ Section d'Investissement
Dépenses 7 399 175,01 €	Dépenses 572 826,65 €
Recettes 8 059 965,76 €	Recettes 1 122 946,54 €
Excédent 660 790,75 €	Excédent 550 119,89 €
Résultat de l'exercice 2011 : Excédent 1 210 910,64 €	
Produits années antérieures : Excédent 987 458 ,68 €	
Affectation obligatoire investissement 358 788,00 €	
Résultat de clôture :	Excédent 1 839 581,32 €

OBJET : Budget déchets ménagers - Approbation du compte administratif 2011

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2011.

Monsieur Philippe Girardot, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve comme suit le compte administratif 2011 du budget déchets ménagers :

➤ Section de Fonctionnement	➤ Section d'Investissement
Dépenses 1 417 603,54 €	Dépenses 55 260,01 €
Recettes 1 568 776,09 €	Recettes 157 475,58 €
Excédent 151 172,55 €	Excédent 102 215,57 €
Résultat de l'exercice 2011 : Excédent 253 388,12 €	
Produits années antérieures : Excédent 247 721,10 €	
Affectation obligatoire investissement 60 000,00 €	
Résultat de clôture :	Excédent 441 109,22 €

OBJET : Budget assainissement non collectif - Approbation du compte administratif 2011

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2011.

Monsieur Philippe Girardot, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve comme suit le compte administratif 2010 du budget assainissement non collectif :

➤ Section de Fonctionnement	➤ Section d'Investissement
Dépenses 34 081,97 €	Dépenses - 121,00 €
Recettes 47 596,00 €	Recettes 0,00 €

Excédent 13 514,03 € Déficit 121,00 €

Résultat de l'exercice 2011 : **Excédent 13 393,03 €**
Produits années antérieures : Excédent 891,91 €
Résultat de clôture : **Excédent 14 284,94 €**

OBJET : Budget guinguette - Approbation du compte administratif 2011

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2011.

Monsieur Philippe Girardot, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité et par section, approuve le compte administratif 2011 du Budget guinguette qui se résume :

➤ Section de Fonctionnement		➤ Section d'Investissement	
Dépenses	89 505,07 €	Dépenses	620 652,20 €
Recettes	158 189,93 €	Recettes	498 890,16 €
Excédent	68 684,86 €	Déficit	121 762,04 €
Résultat de l'exercice 2011 : Déficit		53 077,18 €	
Produits années antérieures : Excédent		115 866,69 €	
Résultat de clôture :		Excédent 62 789,51 €	

OBJET : Budget zone Actival - Approbation du compte administratif 2011

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2011.

Monsieur Philippe Girardot, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve comme suit le compte administratif 2011 du budget de la zone d'activités Actival :

➤ Section de Fonctionnement		➤ Section d'Investissement	
Dépenses	890 536,78 €	Dépenses	1 356 954,86 €
Recettes	1 072 729,49 €	Recettes	789 406,40 €
Excédent	182 192,71 €	Déficit	567 548,46 €
Résultat de l'exercice 2011 : Déficit		385 355,75 €	
Produits années antérieures : Excédent		49 948,17 €	
Résultat de clôture :		Déficit 335 407,58 €	

OBJET : Budget ZA Val de l'Aune - Approbation du compte administratif 2011

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2011.

Monsieur Philippe Girardot, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve comme suit le compte administratif 2011 du budget de la zone d'activités du Val de l'Aune :

➤ Section de Fonctionnement		➤ Section d'Investissement	
Dépenses	1 024 599,30 €	Dépenses	1 177 383,52 €
Recettes	1 018 891,66 €	Recettes	973 590,96 €
Déficit	5 707,64 €	Déficit	203 792,56 €
Résultat de l'exercice 2011 : Déficit		209 500,20 €	
Produits années antérieures : Excédent		20 021,32 €	
Résultat de clôture :		Déficit 189 478,88 €	

OBJET : Budget Bâtiment d'accueil - Approbation du compte administratif 2011

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2011.

Monsieur Philippe Girardot, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve comme suit le compte administratif 2011 du budget annexe bâtiments d'accueil :

➤ Section de Fonctionnement		➤ Section d'Investissement	
Dépenses	1 292 214,67 €	Dépenses	637 398,62 €
Recettes	1 350 843,62 €	Recettes	570 767,97 €
Excédent	58 628,95 €	Déficit	66 630,65 €
Résultat de l'exercice 2011 : Déficit		8 001,70 €	
Produits années antérieures : Déficit		39 767,91 €	
Résultat de clôture : Déficit		47 769,61 €	

**OBJET : Budget général - Affectation du résultat de fonctionnement
de l'exercice 2011**

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Girardot, après avoir entendu le compte administratif 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

I / Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **1 270 350,39 €** se décomposant ainsi :

- a) Au titre des exercices antérieurs : Excédent 609 559,64 €
- b) Au titre de l'exercice arrêté : Excédent 660 790,75 €
- c) Soit un résultat à affecter de : Excédent 1 270 350,39 €

II / Considérant, pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 69 605 €

III / Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

- a) Solde d'exécution de la section d'investissement : Excédent 569 230,93 €
- b) Solde des restes à réaliser d'investissement : Déficit 130 520,00 €
- c) Soit un besoin de financement : Néant

IV / L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2011 soumise à votre approbation est donc la suivante :

- a) Besoins à couvrir : Néant
- b) Solde disponible après affectation obligatoire : Excédent 1 270 350,39 €

Affectation complémentaire

- Affectation en réserve (compte 1068) : 711 744,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 558 606,39 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté du budget général comme mentionné ci-dessus.

**OBJET : Budget déchets ménagers – Affectation du résultat de fonctionnement de
l'exercice 2011**

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Girardot, après avoir entendu le compte administratif 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

I / Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **301 845,31 €** se décomposant ainsi :

- a) Au titre des exercices antérieurs : Excédent 150 672,76 €
- b) Au titre de l'exercice arrêté : Excédent 151 172,55 €
- c) Soit un résultat à affecter de : Excédent 301 845,31 €

II / Considérant, pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 35 000 €

III / Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

- a) Solde d'exécution de la section d'investissement : Excédent 139 563,91 €
- b) Solde des restes à réaliser d'investissement : Déficit 49 860,00 €
- c) Soit un besoin de financement : Néant

IV / L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2011 soumise à votre approbation est donc la suivante :

- a) Besoins à couvrir : Néant
- b) Solde disponible après affectation obligatoire : Excédent 301 845,31 €

Affectation complémentaire

- Affectation en réserve (compte 1068) : 0,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 301 845,31 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté du budget déchets ménagers comme mentionné ci-dessus.

OBJET : Budget assainissement non collectif - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Girardot, après avoir entendu le compte administratif 2011,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

I / Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **14 405,94 €** se décomposant ainsi :

- a) Au titre des exercices antérieurs : Excédent 891,91 €
- b) Au titre de l'exercice arrêté : Excédent 13 514,03 €
- c) Soit un résultat à affecter de : Excédent 14 405,94 €

II / Considérant, pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 2 000 €

III / Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

- a) Solde d'exécution de la section d'investissement : Déficit 121,00 €
- b) Solde des restes à réaliser d'investissement : Néant
- c) Soit un besoin de financement : 121,00 €

IV / L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2011 soumise à votre approbation est donc la suivante :

Affectation complémentaire

- Affectation en réserve (compte 1068) : 10 000,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 4 405,94 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté du budget assainissement non collectif comme mentionné ci-dessus.

OBJET : Budget guinguette - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Girardot, après avoir entendu le compte administratif 2011,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

I / Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **102 569,18 €** se décomposant ainsi :

- a) Au titre des exercices antérieurs : Excédent 33 884,32 €
- b) Au titre de l'exercice arrêté : Excédent 68 684,86 €
- c) Soit un résultat à affecter de : Excédent 102 569,18 €

II / Considérant, pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 96 059 €

III / Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

- a) Solde d'exécution de la section d'investissement : Déficit 39 779,67 €
- b) Solde des restes à réaliser d'investissement : Déficit 13 140,00 €
- c) Soit un besoin de financement : 52 919,67 €

IV / L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2011 soumise à votre approbation est donc la suivante :

- a) Besoins à couvrir : 52 919,67 €
- b) Solde disponible après affectation obligatoire : Excédent 49 649,51 €

Affectation complémentaire

- Affectation en réserve (compte 1068) : 52 919,67 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 49 649,51 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté du budget guinguette comme mentionné ci-dessus.

OBJET : Budget ZA Actival - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Girardot, après avoir entendu le compte administratif 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

I / Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **295 815,31 €** se décomposant ainsi :

- a) Au titre des exercices antérieurs : Excédent 113 622,60 €
- b) Au titre de l'exercice arrêté : Excédent 182 192,71 €
- c) Soit un résultat à affecter de : Excédent 295 815,31 €

II / Considérant, pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 318 128 €

III / Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

- a) Solde d'exécution de la section d'investissement : Déficit 631 222,89 €
- b) Solde des restes à réaliser d'investissement : Néant
- c) Soit un besoin de financement : 631 222,89 €

IV / L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2011 soumise à votre approbation est donc la suivante :

- a) Besoins à couvrir : 631 222,89 €
- b) Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 295 815,31 €
- c) Solde disponible après affectation obligatoire : Néant

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté du budget ZA Actival comme mentionné ci-dessus.

OBJET : Budget ZA du Val de l'Aune - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Girardot, après avoir entendu le compte administratif 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

I / Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **6 952,43 €** se décomposant ainsi :

- a) Au titre des exercices antérieurs : Excédent 12 660,07 €
- b) Au titre de l'exercice arrêté : Excédent - 5 707,64 €
- c) Soit un résultat à affecter de : Excédent **6 952,43 €**

II / Considérant, pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 94 790 €

III / Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

- a) Solde d'exécution de la section d'investissement : Déficit 196 431,31 €
- b) Solde des restes à réaliser d'investissement : Néant
- c) Soit un besoin de financement : 196 431,31 €

IV / L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2011 soumise à votre approbation est donc la suivante :

- a) Besoins à couvrir : 196 431,31 €

- b) Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 6 952,43 €
c) Solde disponible après affectation obligatoire : Néant

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté de la ZA Val de l'Aune comme mentionné ci-dessus.

OBJET : Budget bâtiment d'accueil – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Girardot, après avoir entendu le compte administratif 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

I / Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **58 629,01 €** se décomposant ainsi :

- | | | |
|--|----------|-------------|
| a) Au titre des exercices antérieurs : | Excédent | 0,06 € |
| b) Au titre de l'exercice arrêté : | Excédent | 58 628,95 € |
| c) Soit un résultat à affecter de : | Excédent | 58 629,01 € |

II / Considérant, pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 261 401 €

III / Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

- | | | |
|---|---------|--------------|
| a) Solde d'exécution de la section d'investissement : | Déficit | 106 398,62 € |
| b) Solde des restes à réaliser d'investissement : | | Néant |
| c) Soit un besoin de financement : | | 106 398,62 € |

IV / L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2011 soumise à votre approbation est donc la suivante :

- | | | |
|---|--|--------------|
| a) Besoins à couvrir : | | 106 398,62 € |
| b) Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : | | 58 629,01 € |
| c) Solde disponible après affectation obligatoire : | | Néant |

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté du budget Bâtiments d'accueil comme mentionné ci-dessus.

OBJET : Approbation du compte de gestion du budget général 2011

Dressé par Monsieur le Receveur Percepteur

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget général dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Percepteur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Approbation du compte de gestion du budget déchets ménagers 2011

Dressé par Monsieur le Receveur Percepteur

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget déchets ménagers dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Percepteur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET : Approbation du compte de gestion du budget
assainissement non collectif 2011**

Dressé par Monsieur le Receveur Percepteur
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget assainissement non collectif dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Percepteur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Approbation du compte de gestion du budget guinguette 2011

Dressé par Monsieur le Receveur Percepteur
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget guinguette dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Percepteur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET : Approbation du compte de gestion du budget de la
ZA Actival 2011**

Dressé par Monsieur le Receveur Percepteur
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget de la zone d'activités ACTIVAL dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Percepteur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET : Approbation du compte de gestion du budget de la ZA du
Val de l'Aune 2011**

Dressé par Monsieur le Receveur Percepteur
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget de la zone d'activités du Val de l'Aune dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Percepteur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Approbation du compte de gestion du budget bâtiments d'accueil 2011

Dressé par Monsieur le Receveur Percepteur
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget bâtiments d'accueil dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Percepteur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Budget général – Adoption du budget primitif 2012

Monsieur Le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2012 sous la forme d'un Powerpoint.

Monsieur Franco explique le résultat de clôture positif de l'exercice 2011 par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et par l'encaissement de recettes fiscales non prévues au budget primitif 2011, en conséquence de la réforme fiscale. Il dit que les Vice-présidents ont donc pu établir un budget 2012 plus aisément. Toutefois, il précise que les dépenses doivent continuer à être maîtrisées. Enfin, il mentionne les principales modifications par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire sous la forme d'un Powerpoint :

✓ Section de fonctionnement :

- Social : ajouts étude CIAS, ajustements à la hausse de l'alimentation camps et passage TVA 5,5 % à 7 %, à la hausse recettes CAF et MSA, à la baisse recette convention RSA,

- Voirie : ajout des charges liées à la période de neige, d'un agent technique occasionnel 0,4 ETP sur 6 mois, ajustement à la hausse du salaire du responsable de service (régime indemnitaire),

- Tourisme : ajouts maintenance de l'éclairage du site de MoulinSart, animations journée du potager, ajustement à la baisse du salaire de la responsable (titularisation),

- Economie : ajustement à la hausse du devis réparation de la toiture de la pépinière,

- Administration générale : ajouts de la totalité de l'étude d'extension du périmètre de la Communauté, de l'adhésion au centre social des gens du voyage, ajustements à la hausse de l'attribution de compensation aux Communes vu transfert voirie, à la baisse des amortissements.

- Hausse de la fiscalité :

CFE : notification produit de 1 672 292 € (+ 9 252€ /2011)

TH : notification produit de 1 800 315 € (+ 218 570€ /2011)

TFNB : notification produit de 18 975 € (+ 194 € /2011)

TFNB additionnelle : 37 601 € (- 1 122 € / 2011)

CVAE : 1 099 564 € (+ 46 279 € / 2011)

IFER : 58 961 € (identique 2011)

TASCOM : 52 299 € (- 797 € / 2011)

Compensation exonération TP : 74 859 € (+ 13 272 € / 2011)

FNGIR : 764 844 € (identique 2011)

DRCTP : 490 376 € (identique 2011)

- Baisse de la DGF compensation 1 081 039 € (- 15 916 € / 2011), la DGF de base n'est pas communiquée à ce jour (estimation à - 5 %),

- Augmentation du transfert à la section d'investissement de 589 397 € vu l'ajustement des résultats du CA 2011.

- Les dépenses imprévues en section de fonctionnement constituent la « réserve ».

Monsieur Le Président donne la parole aux élus communautaires.

Madame Français questionne sur le projet Blaga Ruze.

Monsieur Bergues répond que Blaga Ruze, groupe de musique des Balkans, travaille avec les élèves de l'orchestre à l'école pour préparer le concert du 12 mai prochain.

Par ailleurs, Madame Français s'interroge sur l'impact des dépenses de fonctionnement de l'école de musique.

Monsieur Bergues répond que le développement de l'école de musique de l'année scolaire n-1 se répercute sur toute l'année suivante.

Madame Français souhaite également savoir pourquoi la Communauté de communes verse une subvention à l'association Patrimoine d'Asnières.

Monsieur Bergues rappelle que la Communauté de communes participe au festival Charnie en Champagne organisé par l'association Patrimoine d'Asnières. En 2011, une animation théâtre a eu lieu au château de Bellefille à Chemiré le Gaudin ; en 2012 ce sera à Fercé sur Sarthe. Il ajoute que seule la Communauté de communes ne participait pas à ce festival en Pays Vallée de la Sarthe.

D'autre part, Madame Septsault demande à Monsieur Franco que soit communiqué aux élus communautaires un lexique expliquant tous les sigles mentionnés dans la présentation du budget primitif.

Pour l'habitat, Monsieur Mrozowski rappelle qu'en 2012 sont prévus les travaux de viabilisation des terrains non réalisés en 2011.

Quant au tourisme, Monsieur Guéhéry précise que les éco-compteurs permettront de recenser plus facilement le nombre de visiteurs à MoulinSart. Par ailleurs, il explique que le RIS (Relais d'Information Service) est un panneau à double faces, une pour la Vallée de la Sarthe et l'autre pour la Communauté de communes du Val de Sarthe. Ensuite, il fait part que le véhicule électrique servira également pour le transport des instruments de musique des dumistes.

✓ Section d'investissement :

- Economie : ajustement à la baisse de l'étude bâtiment tertiaire,
- Voirie : ajouts acquisition fourgon benne, bétonnière, signalisation, ajustement à la baisse du programme de travaux,
- Habitat : ajustement à la hausse du programme de travaux des logements sociaux de Fillé,
- Tourisme : MoulinSart ajouts du déplacement de la cale de mise à l'eau pour les pêcheurs, renforcement éclairage parking, ajustement acquisition véhicule électrique,
- Administration générale : ajouts borne alimentation véhicules électriques en lieu et place du budget ANC, création d'une cloison à l'espace emploi pour création d'un bureau communication, ajustements à la hausse acquisition matériel informatique et prestation informatique (oubli), à la baisse des amortissements.
- Augmentation de la capitalisation en section d'investissement à 711 744 € (+ 160 000 €) vu la notification à la hausse de la fiscalité.
- Augmentation de l'excédent d'investissement en provision pour l'Etablissement d'Enseignements Artistiques (ajustement à la hausse des résultats du CA 2011, à la baisse vu la programmation de nouveaux investissements, la réduction du FCTVA, la suppression des subventions non notifiées (DOB 307 128 € / BP 351 92 €).
- Augmentation du virement de la section de fonctionnement.
- Pas de recours à l'emprunt.
- Pour l'ensemble des services suppression des subventions non notifiées et du FCTVA non acquis pour 50 %.

Monsieur le Président propose au conseil de communauté de voter les taux de fiscalité 2012.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, vote le taux de Contribution Foncière des Entreprises comme suit : **23,65 % d'où un produit de 1 672 292 €**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, vote le taux de Taxe d'Habitation comme suit : **10,07 % d'où un produit de 1 800 315 €**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, vote le taux de Taxe sur le Foncier non Bâti comme suit : **1,78 % d'où un produit de 18 975 €**

7 000 € (marmite jeunes).

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, octroie la subvention suivante au titre de l'exercice budgétaire 2012 :

- Patrimoine Asnières 1 500 € (Festival Charnie Champagne).

OBJET : Budget déchets ménagers – Adoption budget primitif 2012

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2012 déchets ménagers.

Ce budget reprend les orientations du Débat d'Orientation Budgétaire avec les modifications suivantes en section de fonctionnement : ajustements divers (quote-part de frais communs/ collage des consignes de tri / piquants-coupants retard filière / facture 2011 impayée), diminution dépenses imprévues.

Le budget déchets ménagers proposé est le suivant :

- **La section de fonctionnement** par chapitre qui s'établit :
En dépenses et en recettes à la somme de **1 779 849 €**
- **La section d'investissement** par programme qui s'établit :
En dépenses et en recettes à la somme de **416 694 €**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2012 déchets ménagers.

OBJET : Budget assainissement non collectif – Adoption budget primitif 2012

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2012 assainissement non collectif.

Ce budget reprend les principales orientations du Débat d'Orientation Budgétaire avec les modifications suivantes en sections de fonctionnement et d'investissement : Ajustement divers (quote part de frais communs / achat véhicule électrique) / suppression borne recharge véhicule électrique / suppression aide LEADER non notifiée / augmentation du virement à la section d'investissement / diminution des dépenses imprévues.

Le budget assainissement non collectif proposé est le suivant :

- **La section de fonctionnement** par chapitre qui s'établit :
En dépenses et en recettes à la somme de **64 705 €**
- **La section d'investissement** par programme qui s'établit :
En dépenses et en recettes à la somme de **24 845 €**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2012 assainissement non collectif.

OBJET : Budget guinguette – Adoption budget primitif 2012

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2012 Guinguette.

Ce budget reprend les orientations du Débat d'Orientation Budgétaire avec les modifications suivantes en sections de fonctionnement et d'investissement : diminution du transfert à la section d'investissement / prise en charge des frais de référé expertise et paiement des honoraires du maître d'œuvre / baisse du résultat de fonctionnement reporté pour couvrir les RAR 2011 déficitaires.

Le budget proposé est le suivant :

- **La section de fonctionnement** par chapitre qui s'établit :
En dépenses et en recettes à la somme de **81 630 €**
- **La section d'investissement** par programme qui s'établit :
En dépenses et en recettes à la somme de **502 555 €**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2012 Guinguette.

OBJET : Budget zone Actival – Adoption budget primitif 2012

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2012 de la zone Actival selon les orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le budget proposé est le suivant :

- **La section de fonctionnement s'établit :**
En dépenses et en recettes à la somme de **1 241 131 €**
- **La section d'investissement s'établit :**
En dépenses et en recettes à la somme de **1 462 864 €**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le budget primitif 2012 de la zone Actival.
- ✓ Valide le changement de nom de la zone des Clottées II en zone Actival.

OBJET : Budget zone Val de l'Aune – Adoption budget primitif 2012

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2012 de la zone du Val de l'Aune selon les orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le budget proposé est le suivant :

- **La section de fonctionnement s'établit :**
En dépenses et en recettes à la somme de **843 748 €**
- **La section d'investissement s'établit :**
En dépenses et en recettes à la somme de **1 009 670 €**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le budget primitif 2012 de la zone du Val de l'Aune.
- ✓ Valide le changement de nom de la zone de Besne en zone Val de l'Aune.

OBJET : Budget zone des Noës – Adoption budget primitif 2012

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2012 de la zone des Noës selon les orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire avec les modifications suivantes : suppression de l'achat des terrains vu l'accord en cours avec la Commune de Spay et suppression des frais liés à la réalisation d'un emprunt.

Le budget proposé est le suivant :

- **La section de fonctionnement s'établit :**
En dépenses et en recettes à la somme de **60 000 €**
- **La section d'investissement s'établit :**
En dépenses et en recettes à la somme de **60 000 €**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2012 de la zone des Noës et valide le nom proposé pour la zone « Zone d'activités des Noës ».

OBJET : Budget bâtiments d'accueil – Adoption budget primitif 2012

Monsieur le Vice-président responsable des finances présente le projet du budget primitif 2012 pour les bâtiments d'accueil selon les orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le budget bâtiments d'accueil proposé est le suivant :

- **La section de fonctionnement s'établit :**
En dépenses et en recettes à la somme de **841 506 €**
- **La section d'investissement s'établit :**
En dépenses et en recettes à la somme de **806 325 €**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2012 pour les bâtiments d'accueil.

Monsieur Lamy fait part au conseil que 10 000 € étaient prévus au budget 2012 pour des honoraires de maîtrise d'œuvre complémentaires. Il explique que ceux-ci demandés par l'architecte chargé de la construction des bâtiments d'accueil en raison du retard pris dans les délais de réalisation ne seront tout compte fait pas à verser après négociations.

OBJET : Espace communautaire – Acquisition de terrain

Dans la perspective d'un développement des besoins de la Communauté de communes en matière de terrain pour réaliser l'Etablissement d'Enseignement Artistique,

Vu le souhait de Mme Legangneux, propriétaire d'une parcelle d'environ 430 m² (référence cadastrale section AM n°49) sise 23, route du 11 novembre à la Suze sur Sarthe, de mettre en vente ce terrain jouxtant l'espace communautaire, au prix de 55 € le m²,

Vu l'estimation domaniale de ce terrain,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle mentionnée ci-dessus au prix de 55 € le m² (frais de bornage et de notaire en sus) et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir.

OBJET : Personnel – Déclaration de vacance de poste Auxiliaire de puériculture

Un emploi d'agent intercommunal non titulaire de la Fonction Publique Territoriale d'une durée d'un an arrive à terme en août 2012, celui d'une Auxiliaire de Puériculture au multi-accueil (17,50 hebdomadaires).

Vu les dispositions légales en vigueur, il convient de déclarer la vacance de ce poste et de lancer le recrutement d'une Auxiliaire de Puériculture.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création du poste d'Auxiliaire de Puériculture aux conditions suivantes :

- ✓ Missions : Accueil des enfants (de 3 mois à 4 ans), accueil et information des familles, prise en charge des enfants en groupe ou individuellement, collaboration aux soins quotidiens, élaboration et mise en œuvre du projet pédagogique, conduite des activités d'éveil, entretien des locaux et du matériel.
- ✓ Conditions d'emploi : Cadre d'emploi des Auxiliaires de Puériculture de 1^{ère} classe, temps de travail 17,50 heures hebdomadaires.

OBJET : Personnel – Titularisation d'un Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique (ASEA) option musique

L'enseignante saxophone à l'école de musique, est en poste depuis 7 ans à la Communauté de communes, en tant que non titulaire à temps non complet (5H hebdomadaires), sur un grade d'ASEA option musique.

Vu l'obtention du concours d'ASEA option musique par cet agent,

Vu la demande de titularisation de cet agent,

Vu l'engagement de la Communauté de communes du Val de Sarthe à réduire la situation de précarité des agents non titulaires en facilitant leur titularisation dès lors qu'un concours est obtenu,

Vu la situation de cet agent dans ses autres collectivités employeurs : Ville d'Angers (en cours de titularisation), Communauté de communes Loir et Bercé (agent titularisée),

Vu la façon de servir de cet agent,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la création d'un poste d'ASEA option musique enseignement saxophone à compter du 1^{er} avril 2012 et la suppression du poste actuellement pourvu par cet agent à compter du 31 mars 2012 (5 heures hebdomadaires).

Les principales caractéristiques de ce poste seront les suivantes :

- ✓ Missions : Chargé de l'enseignement du saxophone / Chargé du développement de cet enseignement au niveau de la Communauté de communes / Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement.

- ✓ Temps de travail : Temps non complet 5 heures hebdomadaires
- ✓ Rémunération : 2^{ème} échelon de la grille des ASEA option musique (Indice Brut 360, majoré 335).

Monsieur le Président est autorisé à signer tout document relatif à cette titularisation.

OBJET : Personnel – Demande de prise en charge de frais de formation

Une Assistante Spécialisée d'Enseignement Artistique option musique (contractuelle depuis 5 ans à la Communauté de communes, enseignement de la clarinette et dumi), est en cours de formation professionnelle afin d'obtenir un diplôme de musicienne intervenante en milieu scolaire ; cette formation a lieu au CFMI de Tours et se déroule sur 3 ans. Elle effectue l'intégralité des stages de sa formation à l'école de musique communautaire.

Cet agent sollicite la prise en charge de la dernière année de sa formation par la Communauté de communes ; le coût d'une année de formation est d'environ 200 €.

L'obtention de ce diplôme par l'enseignante permettra de répondre aux exigences du Conseil général et de l'Education Nationale sur l'emploi de personnels diplômés ; cela se traduira par une prise en charge de l'emploi de cet agent à hauteur de 15 % (au lieu de 10 % actuellement) par le Conseil général.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais de formation mentionnés ci-dessus dans la limite de 200 € (remboursement à l'agent sur fourniture d'un justificatif des frais de formation réglés).

OBJET : MoulinSart - Tarifs 2012 du centre d'art et des espaces en location

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs 2012 pour le centre d'art et les espaces en location de l'île MoulinSart comme suit :

Tarifs 2012	
Médiation culturelle / Centre d'art	
Visite accompagnée du centre d'art	Individuel : 2 € (Enfant – 11 ans : gratuit) Groupes (+ 10 pers.) : 1.50 €
Activités de médiation pour groupes scolaires/Centres de loisirs	Groupes scolaires /centre de loisirs : 2.50 €/pers
Location des espaces du site de l'île MoulinSart	
Accueil en résidence	140 € /mois
Atelier	40 €/jour
Location de la plaine ou du site pour un événementiel (mise à disposition électricité/eau par borne à fluides)	500 €/ journée d'animation (entreprises, événementiel associatif et lucratif), Gratuit (associations de la CDC qui valorisent le site)
Salle de séminaire	Association et entreprises 150 €/soirée ou journée Supplément de 30 € pour le chauffage en période hivernale (de novembre à avril)

Madame Français demande si les artistes accueillis en résidence règlent une location.

Monsieur Bergues répond par la négative et précise que seuls les artistes accueillis en dehors de la programmation annuelle du Centre d'art sont concernés par le paiement de la location.

Par ailleurs, le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide, concernant les stocks des produits vendus à la boutique de MoulinSart, de :

- ✓ Retirer de la régie l'ensemble des livrets « A la recherche du passeur » au prix unitaire de 4 €. Les exemplaires restants seront diffusés gratuitement.
- ✓ Ajouter à la régie : 25 topoguides randonnées Vallée de la Sarthe au prix unitaire de 4 €.

OBJET : MoulinSart - Demande de l'association Moulin Vivant d'exonération des redevances 2011 et 2012

Une convention d'occupation temporaire du domaine public ainsi qu'une convention d'animation ont été signées le 8 avril 2010 pour une durée de 5 années, avec l'association Moulin Vivant pour la gestion et l'animation du moulin Cyprien à l'île MoulinSart à Fillé sur Sarthe.

✓ La convention d'occupation temporaire du domaine public précise :
« L'occupant disposera du site du moulin de Fillé à titre gratuit. Aucune redevance ne pourra être exigée de la part de la Communauté de communes du Val de Sarthe pour la durée de cette convention, sauf une participation forfaitaire aux charges locatives de 1 000 € par an ».

✓ La convention d'animation précise :
« Afin de mettre en œuvre les animations précitées, l'association "Moulin Vivant" fera appel au dispositif régional "emploi tremplin". La Communauté de communes du Val de Sarthe s'engage à soutenir financièrement l'association "Moulin Vivant" pour le poste précité, selon les modalités suivantes : 1^{ère} année (2010-2011) 4 560 € / 2^{ème} année (2011-2012) 4 560 € ».

L'association Moulin Vivant a fait savoir qu'en lieu et place d'un emploi tremplin, un emploi aidé avait été mis en place et que la subvention attendue de la Communauté de communes n'était plus d'actualité pour les deux années. Parallèlement, l'association sollicite l'exonération de la redevance liée aux charges locatives (1 000 €) pour les deux années.

Monsieur Decarpes ne comprend pas la demande de Moulin Vivant, étant donnée les recettes encaissées par cette association.

Monsieur Guéhéry précise que l'exonération est demandée en contrepartie du non versement par la Communauté de communes des 9 000 € pour l'emploi aidé prévu initialement.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, par 37 voix pour et 2 abstentions, exonère l'association Moulin Vivant de la redevance de 1 000 € liée aux charges locatives pour les années 2010/2011 et 2011/2012.

OBJET : MoulinSart – Acquisition de gobelets réutilisables convention de mandat avec le Syndicat Mixte Pays Vallée de la Sarthe

Vu l'engagement de la Communauté de communes de réduire à la source la production de ses déchets via l'adhésion à un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD),

Vu la volonté de plusieurs Communes et Communauté de communes membres du Pays Vallée de la Sarthe de mettre en place une commande groupée de gobelets réutilisables pour se substituer à l'utilisation de gobelets en plastique sur les événements tels que tournois de football, repas collectifs, petits festivals et autres rendez-vous publics,

Vu l'intérêt d'une commande groupée pour l'acquisition de gobelets permettant de profiter d'un tarif dégressif et de solliciter des aides LEADER,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, par 38 voix pour et 1 abstention, décide de :

✓ Valider la création d'un groupement de commandes entre les Communes d'Etival-lès-le-Mans, Malicorne-sur-Sarthe, Spay, Voivres-lès-le-Mans, Joué-en-Charnie, Epineu-le-Chevreuil, Noyen-sur-Sarthe, Fercé-sur-Sarthe, Fillé-sur-Sarthe, Chantenay-Villedieu, Brûlon, la Communauté de communes du Val de Sarthe et le Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe pour l'acquisition de gobelets réutilisables sur le territoire.

✓ Autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mandat à intervenir, aux conditions principales suivantes :

- Mandataire : Pays Vallée de la Sarthe,
- Missions du mandataire : Centraliser les besoins, réaliser les demandes de devis afin de sélectionner le prestataire, signer le marché, piloter la commande et la livraison des gobelets, solliciter la subvention LEADER, effectuer le règlement total du fournisseur, recevoir les règlements résiduels (subventions déduites) des collectivités proportionnellement à leur participation (nombre de gobelets commandés : 1 000 pour la Communauté de communes),
- Missions des collectivités : Identifier leurs besoins et les transmettre au mandataire, reverser au Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe, la somme correspondant à sa part d'autofinancement, participer aux démarches de valorisation de l'action.

Madame Français demande si cet achat sera refacturé aux participants de l'animation.

Monsieur Guéhéry répond que la commission tourisme ne s'est pas prononcée à ce sujet et ajoute que les gobelets seront réutilisés pour toutes les manifestations.

Monsieur le Président explique que ce système de gobelets réutilisables et consignés à 1 € permet la propreté du site et donc une réduction des déchets. Il dégage un bénéfice d'environ 0,70 cts par gobelet non rendu.

OBJET : Prêts Participatifs de Développement - Demande de l'entreprise SOTRAVER

Vu l'engagement de la Communauté de communes en 2009 de participer au dispositif des Prêts Participatifs de Développement (PPD) avec le Conseil général et OSEO (Prêt de 7 ans, sans garantie permettant de financer les investissements immatériels, corporels, les besoins de fonds de roulement des entreprises), sous la forme d'une bonification du taux d'intérêt du prêt consenti (exemple de la Sté MBM en 2010 PPD de 30 000 € grâce à une bonification de 6 000 €).

Vu la demande de l'entreprise SOTRAVER (Voivres lès le Mans / 69 salariés / bâtiment d'environ 10 000 m²), dont l'activité est la transformation du verre pour le secteur du bâtiment, à bénéficier d'un PPD. En effet cette entreprise indépendante doit faire face à une forte concurrence des grands groupes dans un contexte de crise économique ce qui a pesé sur la rentabilité de ses comptes 2009 et 2010, d'autant plus que l'entreprise venait de déménager et de réaliser des investissements importants. Le dernier exercice, clos au 31/08/2011 atteste toutefois d'un net regain d'activité (+ 26% de CA) et a permis à l'entreprise de renouer avec les bénéfices.

L'entreprise pour renforcer le fonds de roulement, sollicite un PPD de 100 000 € couplé avec un prêt bancaire de 100 000 € garanti à 50 % par OSEO (avis favorable vu la progression d'activité de 8% entre août et décembre 2011 par rapport à N-1).

Monsieur Jousse est déçu par cette entreprise qui ne manifeste jamais de reconnaissance de l'assistance et des travaux réalisés par la Commune de Voivres lès le Mans et la Communauté de communes. Il ajoute néanmoins que 69 emplois ont été créés.

Monsieur Lamy répond que le dirigeant de SOTRAVER est peu disponible et précise que si le prêt est accordé, il demandera l'organisation de visites de l'entreprise car c'est une belle vitrine pour le territoire.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une aide à l'entreprise SOTRAVER d'un montant de 20 000 € (20 % du montant du prêt).

OBJET : Zone des Noës - Evaluation financière et patrimoniale du transfert de bien

La Communauté de communes est compétente pour procéder à l'aménagement d'un Parc d'Activités au lieu-dit Les Noës sur la Commune de Spay conformément à la procédure définie dans l'art 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le même article précise que « les biens immeubles des Communes membres peuvent lui être transférés en pleine propriété, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de cette compétence. Les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des Communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement, au plus tard un an après le transfert de compétences. ». Il n'y a aucun délai prévu pour que les Communes délibèrent. Ainsi dès qu'il y a accord à majorité qualifiée des conseils municipaux, les conditions patrimoniales et financières sont arrêtées.

L'évaluation des biens se fait le plus souvent à la valeur comptable (valeur inscrite au bilan) ou au coût réel, qui sont les mêmes dans ce cas (pas de recettes et pas de frais financiers).

Vu l'avis des domaines demandé par la Communauté de communes et la Commune,

Evaluation des biens proposée :

Biens	HT	TTC
Acquisition parcelles ZE n°75 et ZE n°74 pour une superficie de 67 270 m ²	479 349,00 €	479 349,00 €
Frais d'acte	5 924,15 €	5 924,15 €
Parcelle ZE 44 pour une superficie de 1 970 m ²	13 790,00 €	13 790,00 €
Lever topographique	1 200,00 €	1 435,20 €

Études de sol	3 800,00 €	4 544,80 €
TOTAL	504 063,15 €	505 043,15 €

Afin d'éviter à la Communauté de communes d'emprunter maintenant pour financer cet investissement, Messieurs le Président et le Maire de Spay proposent de signer l'acte notarié cette année, avec un paiement différé au minimum jusqu'en 2014 (mise en place des nouvelles équipes municipale et communautaire), et la possibilité éventuelle de différer une nouvelle fois le paiement si nouvel accord entre les parties.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Valide l'évaluation des biens à transférer par la Commune de Spay,
- ✓ Est favorable au paiement à terme des biens transférés et à la prise en charge des frais notariés pour cet acte de vente.

Cette décision du conseil de communauté sera conformément aux dispositions du C.G.C.T., soumise à l'accord des conseils municipaux des Communes membres de la Communauté.

OBJET : Bâtiments d'accueil – Avenant n°4 au marché de travaux

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'avenant n°4 au marché de travaux du programme bâtiments d'accueil comme suit :

Lot	Entreprise	Objet	Plus-value HT	Moins-Value HT	Montant du marché après avenant HT
N°12 VRD - Espaces verts	EIFFAGE	Suppression des arbres et grilles arbres sur parkings Mise en place d'une bâche tissée au pied des arbustes	2 340 €	2 340 €	199 224,25 €

Le montant global du marché reste inchangé à 1 085 611,31 € HT soit 1 298 391,13 € TTC.

OBJET : Jeunesse – Séjours d'été – Tarifs 2012

Le conseil de communauté après avoir délibéré, par 19 voix pour, 16 voix contre et 4 abstentions :

- Fixe les tarifs des séjours d'été comme suit :

- ✓ Prix de journée à 45,00 € (225 €/ semaine) auquel s'applique le quotient familial (QF) :

Quotients	Participation des familles	Tarif séjours 5 jours
QF1 <= 690 €	40 % du prix du séjour à charge des familles	90,00 €
QF2 690 € < et <= 900 €	50 % du prix du séjour à charge des familles	112,50 €
QF3 900 € < et <= 1 200 €	60 % du prix du séjour à charge des familles	135,00 €
QF4 > 1 200 €	70 % du prix du séjour à charge des familles	157,50 €

- Décide de supprimer le tarif pour les hors Communauté de communes.

OBJET : Jeunesse – Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - Tarifs 2012

Madame Taureau regrette que le travail présenté en commission sociale et en bureau n'ait pas été revu en commission avant le conseil communautaire. Elle ajoute que plusieurs élus de la commission sociale souhaitent la suppression du tarif hors Communauté de communes et l'application du quotient familial pour les parents travaillant sur le territoire.

Monsieur Godefroy questionne sur le tarif pratiqué dans les autres services communautaires pour les hors Communauté de communes.

Monsieur le Président dit qu'un tarif hors Communauté de communes existe à l'école de musique.

Monsieur Bergues rappelle que la question avait été abordée en commission culture et que les élus avaient décidé la mise en place d'un tarif hors Communauté de communes pour les élèves

ne résidant pas sur le territoire. Il ajoute que chaque année, il a des demandes à ce sujet mais qu'il ne les accorde pas car il respecte le règlement intérieur. Il souligne toutefois que si le quotient familial est adopté pour l'ASLH pour les non-résidents, il représentera la question en commission culture.

Monsieur Tellier souhaite une harmonisation des tarifs des services communautaires. Il précise qu'au Valanou, les parents non-résidents mais salariés du territoire ont une majoration du tarif calculé d'après le barème CAF.

Madame Couprie fait part qu'à Parigné le Pôlin, le tarif communal est appliqué aux non-résidents travaillant sur la Commune et dont les enfants sont scolarisés à Parigné le Pôlin. Elle en déduit un manque de cohérence dans les politiques tarifaires communales et intercommunales.

Monsieur Tellier pense que toute personne ayant une activité professionnelle sur le territoire contribue aux ressources de la Communauté de communes.

Monsieur Bonhomme ajoute : « à condition qu'elle paye des impôts ».

Madame Taureau trouve la proposition de la commission plus sociale.

Monsieur Bonhomme dit que cette proposition manque de clarté.

Monsieur le Président fait part que les contribuables du Val de Sarthe règlent 50 % du tarif.

Madame Français trouve donc logique de ne pas supprimer le tarif hors Communauté de communes.

Madame Monthéard propose de mettre sur liste d'attente les enfants dont les parents travaillent sur le territoire résidant hors de la Communauté de communes.

Monsieur Lamy souligne la forte politique sociale intercommunale et que l'objectif d'appliquer un tarif hors Communauté de communes est d'inciter les collectivités voisines à en faire autant.

Madame Cerisier ne trouve pas juste qu'un non-résident règle un tarif relevant du quotient 1.

Monsieur Bergues dit qu'il faut être prudent, « c'est ouvrir la boîte de Pandore » vis-à-vis des autres services communautaires. Il rappelle qu'à l'école de musique, il n'est pas possible d'appliquer la proposition de la commission sociale. Il demande un règlement clair et applicable à tous les services.

Monsieur Franco trouve logique qu'une personne travaillant sur le territoire mette son enfant à l'ALSH intercommunal.

Monsieur Godefroy suggère que soient retenus comme critères la scolarisation de l'enfant sur le territoire et une activité payante sur la Communauté de communes.

Monsieur Nicolle craint que des habitants de la Communauté de communes n'aient plus de places à l'avenir.

Madame Taureau rappelle que les non-résidents seront sur liste d'attente.

Monsieur Lefeuvre dit qu'à Chemiré le Gaudin, les non-résidents permettent de compléter les effectifs.

Madame Cerisier pense que les Communes avoisinantes ne vont pas créer un ALSH pour août, puisque celui de la Communauté de communes acceptera les non-résidents.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, par 19 voix pour, 16 voix contre et 4 abstentions :

- Fixe les tarifs des ALSH 2012 comme suit :

✓ Prix de la semaine à 140 € auquel s'applique le quotient familial (QF) :

Quotients familiaux	Participation des familles	Tarif semaine
QF1 <= 690,00 €	15 % à charge des familles	21,00 €
QF2 690 € < et <= 900 €	30 % à charge des familles	42,00 €
QF3 900 € < et <= 1 200 €	45 % à charge des familles	63,00 €
QF4 > 1 200 €	60 % à charge des familles	84,00 €

- Fixe un tarif unique de 24 € pour les nuitées (4nuits à 6 €) des minis camps sans application du quotient familial comme suit :

Quotients familiaux	Participation des familles	Tarif semaine	Tarif semaine avec minis-camps (4 nuits)
QF1 <= 690,00 €	15 % à charge des familles	21,00€	45,00 €
QF2 690 € < et <= 900 €	30 % à charge des familles	42,00€	66,00 €
QF3 900 € < et <= 1 200 €	45 % à charge des familles	63,00€	87,00 €
QF4 > 1 200 €	60 % à charge des familles	84,00€	108,00 €

- Décide la suppression du tarif pour les hors Communauté de communes.

Monsieur Godefroy souhaite prendre la parole. Il constate une incohérence totale entre les Communes et la Communauté de communes en matière de tarifs des services à la population et s'interroge sur la légalité d'appliquer ce type de tarif aux non-résidents. Il ajoute que les élus du prochain mandat ne vont pas comprendre.

INFORMATIONS

➤ Affaires Générales

Monsieur le Président informe qu'il a proposé aux Maires des Communes membres de la Communauté de communes du Val de Sarthe d'instaurer des rencontres afin de prendre en compte les attentes et besoins des Communes dans leur diversité, voir comment elles envisagent leur avenir, leur place au sein du territoire ; Consulter les Communes sur la préparation du prochain schéma de développement de la Communauté de communes : faire le constat de ce qui fonctionne bien, de ce qui mérite d'être amélioré, de ce qui devrait être pris en compte par la Communauté de communes ; Travailler à partir des constats sur une vision commune du développement et de l'aménagement du territoire du Val de Sarthe ; Echanger sur les contraintes du contexte économique, financier, social, énergétique et se demander de façon collective comment être solidaires ensemble.

Pour une 1^{ère} rencontre, il s'agira de donner un temps de parole à chacun des Maires par rapport aux attentes de sa Commune (conseil municipal, élus, secrétaire de mairie,...), par rapport aux attentes des habitants de sa Commune, des associations, des entreprises,... (10 mn à 15 mn par personne, avec un écrit et d'exposer : le (s) rôle (s) (les compétences) que chaque Maire entend faire valoir pour sa Commune dans les 10/15 ans à venir et la place que sa Commune doit avoir au sein du territoire ; le rôle qui selon chacun demeurera effectivement dans les Communes (vu le renforcement de l'intercommunalité, la volonté de réduction des dépenses publiques, l'annonce de la RGPP dans les collectivités territoriales, ...) ; les attentes vis-à-vis de la Communauté de communes : en matière d'aménagement du territoire, de développement du territoire, de développement de services (sociaux, techniques, mobilité,...), de création de nouvelles richesses, de solidarité, La 1^{ère} rencontre est fixée le jeudi 21 juin 2012 à 18 H.

Par ailleurs, Monsieur le Président fait part, suite à une enquête auprès des médecins généralistes du territoire, de la volonté du Bureau d'organiser une rencontre avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le Conseil général de la Sarthe afin de débattre de l'avenir médical de notre secteur.

Monsieur Bergues fait part du vernissage de l'exposition de Nicolas Tourte samedi 31 mars 2012 à 18 h à MoulinSart.

➤ **Informations Diverses :**

2012	Commission Permanente	Bureau	Conseil et vœux
Mars			29 à Roëzé sur Sarthe
Avril	12/26		
Mai		10	29 (mardi) à Saint Jean du Bois
Juin	7 (si besoin)	14	28 à Souigné Flacé
Juillet	5		
!!!!!!Attention nouvelles dates !!!!!!			
Septembre	6	20	27 à La Suze sur Sarthe
Octobre	11	25	-
Novembre	22	-	8 à Spay
Décembre	-	6	20 à Voivres lès le Mans

L'ordre du jour étant épuisé, les membres ont signé après lecture

	Signature		Signature
Mr LEFEUVRE		Mme COUPRY	
Mr N'DAMITE		Mr BONHOMMET	
Mme SALINAS		Mme TAUREAU	
Mr CORBIN		Mme LEBLANC	
Mme COULEE		Mme MONTHEARD	
Mr FRANCO		Mr MROSOWSKY	
Mr BERGUES		Mme DESILLE	
Mr DHUMEAUX		Mme LEVEQUE	
Mr NICOLLE		Mr LAMY	
Mr DECARPES		Mr POIRRIER	
Mme GOUET		Mr TOUET	
Mr GUEHERY		Mme CHARTEREAU	
Mr TRIDEAU		Mr GABAY	
Mme CERISIER		Mr HUVELINE	
Mme FRANÇAIS		Mme COUET	
Mr GODEFROY		Mr GIRARDOT	
Mr LUSSEAU		Mr JOUSSE	
Mr OLIVIER			
Mme SEPTSAULT			
Mme HERVE			
Mr TELLIER			
Mme BARRIER			